

Compte-rendu de la séance du vendredi 03 décembre 2021

Liste des membres présents : Christian CARRÈRE, Adrien PONSOLLE, Sabine PUYDEBOIS, Yves CAUBET, Pierrette ICART, Bernard CAU, Bernadette BACQUE-AMILHAT, Josiane TEULÉ, Michèle AGOSTINI, Jean-Marc PUYRAIMOND, Sylvie CAU, Ludovic PENNETIER

membres absents excusés : Claudette FERREIRA

membres absents non excusés :

Secrétaire(s) de la séance : Michèle AGOSTINI

membres ayant donné procuration :Maxime DÉGEILH par Yves CAUBET, Noël LE GOFF par Yves CAUBET

Ordre du jour:

- Approbation procès-verbal précédente séance ;
- DETR et FDAL 2022 ;
- Décisions Modificatives Budgétaires ;
- Durée d'amortissement des immobilisations ;
- Ajustement des provisions pour risques budget 2021 ;
- Esthétique BT s/P3 "Cominac" 2° tranche ;
- Statuts Communauté de Communes Couserans Pyrénées ;
- Questions diverses

Procès-verbal précédente séance du conseil municipal:

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2021 est approuvé

Délibérations du conseil:

Travaux de voirie 2022 - demandes de subventions (DE 2021 034)

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il est indispensable de réaliser des travaux sur les voies communales suivantes :

VC n° 23	- Chemin des Rogalats	VC n° 18	- Chemin des Grillous
VC n° 24	- Chemin du Caourero del Riou	VC n° 17	- Chemin d'Expoueix
VC n° 25	- Chemin de Montgalas	VC n° 27	- Chemin de Claouzets
U n° 2 "cap de la ville"	- rue du Ressegayre		
U n° 1 "Village"	- rue du Fond de la Ville		
en cours de classement	- Chemin des Itès		
en cours de classement	- chemin d'Expoueix à Lascostes		

Le coût estimatif s'élève à 120 030,35 € H.T. (cent-vingt mille trente euros et trente cinq cents).

Il propose également que le plan de financement suivant soit arrêté :

• Etat D.E.T.R. 2022 sollicitée	30500,00 €
• Conseil Général FDAL 2022 sollicité	25000,00 €
• emprunt	64530,35 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération :

- Accepte la proposition de monsieur le maire pour un montant HT de 120 030,35 € (cent vingt mille trente euros et trente cinq cents) ;
- Sollicite les subventions au titre de la D.E.T.R. 2022 et du FDAL 2022 pour cette opération ;
- Approuve les modalités de financement présentées ;
- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Décision Modificative n° 1 - Budget réseau chaleur (DE 2021 035)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget "Réseau Chaleur" de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

BUDGET "Réseau chaleur" 2021

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1500.00	
61523	Entretien, réparations réseaux	1000.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	240.00	
7011	Electricité (subdivisions par tarif)		2740.00
TOTAL :		2740.00	2740.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2135	Installations générales, agencements	30000.00	
21748	Sol autrui - Autres construct° (mad)	-30000.00	
1641	Emprunts en euros	700.00	
21568	Autres matériels spécifiques	-700.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		2740.00	2740.00

Il invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Amortissement des immobilisations 2021 du réseau chaleur (DE 2021 036)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le maire informe que dans le cadre de l'instruction comptable M4, applicable au budget "Réseau chaleur", l'amortissement des immobilisations est obligatoire. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan, la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, il précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire. Toutefois, une commune peut, par délibération adopter un mode d'amortissement dégressif, variable ou réel ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante.

Monsieur Le Maire propose les amortissements suivants :

compte	n° inventaire commune	n° inventaire trésorerie	désignation du bien	date acquisition	valeur initiale en € et HT	durée amortissement	année début d'amortissement
21538	2021-66-porte	2021-66-porte	Réfection porte chaudière bois	13/10/2021	5 351,90	5 ans	2022
2135	70	70	extension plateforme séchage bois	28/07/2021	26 420,98	20 ans	2022

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- retient les durées d'amortissement des biens selon la proposition ci-dessus ;
- charge Monsieur Le Maire de faire le nécessaire

ajustement provision pour risques 2021 (DE 2021 037)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

- Vu le CGCT, et notamment les articles L2121-29, L2321-2 et R2321-2 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Considérant que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes est avéré ;
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des provisions chaque année ;

Au vu des éléments transmis par le comptable public, il convient de provisionner la somme de 2300 €. La provision actuelle étant de 3000 €, il conviendra d'émettre un titre de recette d'un montant de 700 € au compte 7817 pour l'exercice comptable 2021.

Où cet exposé, après délibération, le conseil municipal décide :

- De ramener le montant de la provision pour risques à la somme de 2300 €
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires pour la mise en oeuvre de cette disposition.

Remarque : Ces décisions ont été proposées par le trésorier aux vues des titres impayés en cours.

Décision Modificative budgétaire n°1 - budget général (DE 2021 038 1)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
611	Contrats de prestations de services	11000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-5932.00	
6618	Intérêts des autres dettes	1400.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	8310.00	
7067	Redev. services périscolaires et enseign		3000.00
70878	Remb. frais par d'autres redevables		900.00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom		1868.00
7788 (042)	Produits exceptionnels divers		8310.00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants		700.00
TOTAL :		14778.00	14778.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
16878 (040)	Dettes - Autres organismes, particuliers	8310.00	
21318 - 31	Autres bâtiments publics	92.00	
2151	Réseaux de voirie	-1326.00	
2181	Installat° générales, agencements	2800.00	
2181 (041)	Installat° générales, agencements	700.00	
1321 - 31	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		33677.00
1322 (041)	Subv. non transf. Régions		700.00
1322 - 24	Subv. non transf. Régions		22472.00
1323 - 24	Subv. non transf. Départements		-1628.00
1323 - 31	Subv. non transf. Départements		15.00
1341 - 24	D.E.T.R. non transférable		-22750.00
1341 - 31	D.E.T.R. non transférable		-33600.00
16871	Dette - Etat et établissements nationaux		3380.00

021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		8310.00
		TOTAL :	10576.00
		TOTAL :	10576.00
		TOTAL :	25354.00
		TOTAL :	25354.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Esthétique BT s/P3 Cominac - 2° tranche - réactualisation (DE 2021_039)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération DE_2021_019 du 21 mai 2021 relative aux travaux d'éclairage public "Esthétique BT s/P3 "Cominac" - 2ème Tranche.

Suite à l'ajout de deux projecteurs au niveau de l'Eglise, il convient d'actualiser l'estimatif et le plan de financement de cette opération.

Pour rappel, des prestations relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Le montant des travaux est porté à la somme de 17 000 €

Ils peuvent faire l'objet du plan de financement suivant :

- Conseil départemental	7 500€	43 %
- SDE09	1 750€	10 %
- Commune	8 050€	47 %

La participation de la commune à ces travaux peut être financée par contribution de fonctionnement (compte 65548)

Où cet exposé, après délibération, le conseil municipal,

- Approuve le plan de financement présenté
- Demande au SDE09 l'inscription de ces travaux sur un prochain programme d'éclairage public ;
- Décide de financer cette opération par contribution de fonctionnement.

Communauté de Communes Couserans Pyrénées - Modification du libellé des statuts "Compétences action sociale et observatoire astronomique" (DE 2021_040)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

- **Considérant** l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018, actant les nouveaux statuts de la communauté de communes Couserans Pyrénées au 1^{er} janvier 2019,
- **Considérant** le chapitre II de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019, engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique, en particulier le pacte de compétences, qui définit toutes les compétences non obligatoires comme compétences supplémentaires,
- **Considérant** la délibération de la communauté de communes n° 79 en date du 23/09/2021 proposant des modifications de statuts,
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'extraire la compétence Maisons de Santé Pluriprofessionnelles des compétences du CIAS et qu'il convient de rajouter la compétence Centre de Santé,
- **Considérant** qu'il convient, pour permettre la réalisation de l'observatoire de Guzet, de rajouter une compétence supplémentaire aux statuts en vigueur,

Le conseil municipal :

Approuve la modification du libellé des compétences supplémentaires de la communauté de communes Couserans :

- **ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**
 - **Action sociale d'intérêt communautaire, gérée par le CIAS**
 - Gestion de l'EHPAD de Massat
 - Gestion de la Résidence des 4 vallées, entretien et investissements (avec mise à disposition des locaux au CIAS)
 - **Construction et gestion de maisons de santé**
 - Constructions nouvelles ou extensions.
 - Gestion locative et maintenance des locaux
 - **Création, construction et gestion de centre de santé**
- **OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE AU CAP DE GUZET**
 - Construction, gestion et soutien à l'observatoire astronomique au Cap de Guzet.

Motion sur la situation actuelle au Centre Hospitalier Ariège Couserans (DE 2021 041)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

En tant qu'élus du Couserans, nous avons suivi, comme les habitants du territoire, les événements des derniers jours au sein du Centre Hospitalier Ariège Couserans (CHAC), où la fermeture exceptionnelle du service des Urgences, entraînant de ce fait des répercussions immédiates sur la qualité des soins aux habitants, ainsi que des dommages dans la relation "médecine de ville/hôpital".

Cette fermeture reflète à la fois la conjoncture sanitaire nationale et celle du territoire : gestion du COVID, désertification médicale, mais aussi une situation structurelle de l'hôpital public et plus particulièrement du CHAC : manque de personnels, attente de reconnaissance, organisation du travail, relation équipes soignantes/direction...

Les Couserannais doivent continuer à bénéficier d'une permanence de soins efficiente eu égard aux efforts consentis par l'ensemble des acteurs impliqués depuis des années pour cette offre de soins de qualité et de filières de prise en charges diversifiées, fluides et graduées.

Compte tenu de tous ces éléments, c'est avec inquiétude que nous envisageons l'avenir du CHAC et nous n'acceptons pas de remise en cause de la pérennité de l'offre de soins actuellement proposée sur le territoire.

Dès aujourd'hui, il faut travailler collectivement, avec pragmatisme et persévérance, pour porter un projet pour l'hôpital et la santé, dont la finalité principale et impérieuse doit être le service rendu à la population.

En conséquence, le conseil municipal,

- Déploie la situation actuelle au CHAC,
- appelle à la mobilisation de tous pour défendre l'hôpital,
- demande aux instances sanitaires et administratives de trouver une issue favorable à la situation actuelle en engageant l'ensemble des moyens pour y parvenir,
- exige le maintien d'une offre de soins de qualité sur le Couserans, dans l'intérêt de l'ensemble de la population.

Chemin du Pont de l'Usine - achat de parcelles (DE 2021 042)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire, explique au Conseil Municipal :

Les travaux envisagés pour la régularisation par acquisition de la voie existante intégrée au tableau de classement de la voirie VC n°15 dénommée « Chemin du Pont de l'Usine » d'où la nécessité d'acheter les parcelles suivantes cadastrées commune d'ERCÉ :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale du propriétaire	Nom conjoint	Désignation
E	633p	0ha00a34ca Restant à acquérir		ELECTRICITE DE France		cot de l usine
E	754p	0ha00a38ca Restant à acquérir	M	BENAZET ERIC		pourtilles
			M	BENAZET PATRICK		
			F	SAMORA CLAUDETTE SIMONE JEANNE	BENAZET	
E	2176	0ha00a27ca	M	BENAZET ERIC		pourtilles
			M	BENAZET PATRICK		
			F	SAMORA CLAUDETTE SIMONE JEANNE	BENAZET	
E	2179	0ha00a42ca	M	LAPORTE FRANCOIS		pourtilles
			M	LAPORTE JEAN PIERRE	HUGUET	
E	2182	0ha00a60ca	M	AJAS LOUIS JEAN		pourtilles
E	2184	0ha00a04ca	M	BENAZET ERIC		pourtilles
			M	BENAZET PATRICK		
			F	SAMORA CLAUDETTE SIMONE JEANNE	BENAZET	
E	2187	0ha00a91ca	M	GIBSON PETER		pourtilles
			M	GIBSON PETER		
			F	JONES CATHERINE ANN	WARRINER	
E	2223	0ha00a50ca	F	VRAND MELISSA MAUREEN		pourtilles

Il est à noter que les parcelles désignées dans le tableau ci-dessus par « ...p » font l'objet d'une division parcellaire qui est en cours de numérotation. Le nouveau numéro apparaîtra sur le modèle 1 qui sera joint à l'acte.

Pour une contenance TOTALE de : 00ha3a46ca.

Et propose le prix d'un euro par parcelle pour l'acquisition des parcelles ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

DÉCIDE et ACCEPTE de :

PROCÉDER à l'achat de la (des) parcelle(s) ci-dessus,
aux conditions et prix indiqués ci-dessus :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale du propriétaire	Nom conjoint	Désignation	Prix d'acquisition
E	633p	0ha00a34ca Restant à acquérir		ELECTRICITE DE France		cot de l usine	1 €
E	754p	0ha00a38ca Restant à acquérir	M	BENAZET ERIC		pourtilles	1 €
			M	BENAZET PATRICK			
			F	SAMORA CLAUDETTE SIMONE JEANNE	BENAZET		
E	2176	0ha00a27ca	M	BENAZET ERIC		pourtilles	1 €
			M	BENAZET PATRICK			
			F	SAMORA CLAUDETTE SIMONE JEANNE	BENAZET		
E	2179	0ha00a42ca	M	LAPORTE FRANCOIS		pourtilles	1 €
			M	LAPORTE JEAN PIERRE	HUGUET		
E	2182	0ha00a60ca	M	AJAS LOUIS JEAN		pourtilles	1 €
E	2184	0ha00a04ca	M	BENAZET ERIC		pourtilles	1 €
			M	BENAZET PATRICK			
			F	SAMORA CLAUDETTE SIMONE JEANNE	BENAZET		
E	2187	0ha00a91ca	M	GIBSON PETER		pourtilles	1 €
			M	GIBSON PETER			
			F	JONES CATHERINE ANN	WARRINER		
E	2223	0ha00a50ca	F	VRAND MELISSA MAUREEN		pourtilles	1 €

AUTORISER Mme PUYDEBOIS Sabine (adjointe), à signer au nom et pour le compte de la commune ledit acte et tous les documents relatifs à cette transaction. Mme ICART Pierrette (adjointe) est désigné en cas d'empêchement de Mme PUYDEBOIS ;

CHARGER le Maire de l'authentification des actes de ventes immobiliers.

Chemin de La Casque - achat de parcelles (DE 2021 043)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire, explique au Conseil Municipal :

Les travaux envisagés pour la régularisation par acquisition de la voie existante dite « **Chemin de la Casque** » en vue de son classement dans le domaine public d'où la nécessité d'acheter les parcelles suivantes cadastrées commune d'ERCÉ :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation
E	53p	0ha01a18ca Restant à acquérir	F	ICART SOLANGE		pres de la casque
E	2290	0ha00a15ca	M	ROGALLE CHRISTOPHE		pres de la casque
E	2293	0ha00a02ca	F	ICART SOLANGE		pres de la casque
E	2295	0ha01a79ca	M	ROGALLE JACQUES	BACQUE	pres de la casque
E	2299	0ha01a09ca	M	ROGALLE JACQUES	BACQUE	pres de la casque

Il est à noter que les parcelles désignées dans le tableau ci-dessus par « ...p » font l'objet d'une division parcellaire qui est en cours de numérotation. Le nouveau numéro apparaîtra sur le modèle 1 qui sera joint à l'acte.

Pour une contenance TOTALE de : 00ha4a23ca.

Et propose le prix d'un euro par parcelle pour l'acquisition des parcelles ci-dessus.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE et ACCEPTE de :

PROCÉDER à l'achat de la (des) parcelle(s) ci-dessus, aux conditions et prix indiqués ci-dessus :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation	Prix d'acquisition
E	53p	0ha01a18ca Restant à acquérir	F	ICART SOLANGE		pres de la casque	1 €
E	2290	0ha00a15ca	M	ROGALLE CHRISTOPHE		pres de la casque	1 €
E	2293	0ha00a02ca	F	ICART SOLANGE		pres de la casque	1 €
E	2295	0ha01a79ca	M	ROGALLE JACQUES	BACQUE	pres de la casque	1 €
E	2299	0ha01a09ca	M	ROGALLE JACQUES	BACQUE	pres de la casque	1 €

AUTORISER Mme PUYDEBOIS Sabine (adjointe), à signer au nom et pour le compte de la commune ledit acte et tous les documents relatifs à cette transaction. Mme ICART Pierrette (adjointe) est désigné en cas d'empêchement de Mme PUYDEBOIS ;

CHARGER le Maire de l'authentification des actes de ventes immobiliers.

Chemin des Itès - achat de parcelles (DE 2021 044)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire, explique au Conseil Municipal :

Les travaux envisagés pour la régularisation par acquisition de la voie existante dite « **Chemin des Itès** » en vue de son classement dans le domaine public d'où la nécessité d'acheter les parcelles suivantes cadastrées commune d'ERCE :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation
D	2256	0ha00a11ca	M	DENAMIEL JEAN BAPTISTE CLAUDE	ESTEBE	les ites
D	2259	0ha01a87ca	M	ROGALLE FRANCIS		les ites
D	2263	0ha00a80ca	M	DENAMIEL JEAN BAPTISTE CLAUDE	ESTEBE	les ites
D	2264	0ha00a13ca	M	DENAMIEL JEAN BAPTISTE CLAUDE	ESTEBE	les ites
D	2266	0ha00a57ca	M	DENAMIEL JEAN BAPTISTE CLAUDE	ESTEBE	les ites
D	2268	0ha01a13ca	M	ROGALLE FRANCIS		les ites
D	2270	0ha01a58ca	M	DENAMIEL GIRONS	AMIEL	les ites
D	2272	0ha00a32ca	M	DENAMIEL GIRONS	AMIEL	les ites
D	2274	0ha00a50ca	F	DEGA CORINNE MARIE BERTHE		les ites
D			F	FAUR CLAUDIE	BACQUE	
D	2276	0ha01a39ca	M	ROGALLE FRANCIS		les fages
D	2278	0ha01a32ca	F	DEGA CORINNE MARIE BERTHE		paris
D			F	FAUR CLAUDIE	BACQUE	
D	2282	0ha00a26ca	M	ROGALLE FRANCIS		paris
D	2283	0ha00a54ca	M	ROGALLE FRANCIS		paris
D	2285	0ha01a77ca	M	ROUX JEROME MAURICE JACQUES	HINIGER	paris
D			F	ROUX MARIE-LAURE CHANTAL	VALAT	
D	2291	0ha00a68ca	M	ROGALLE FRANCIS		cap del trounc
D	2293	0ha00a38ca	M	DENAMIEL GIRONS	AMIEL	les ites

Pour une contenance TOTALE de : 00ha13a35ca.

Et propose le prix d'un euro par parcelle pour l'acquisition des parcelles ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE et ACCEPTE de :

PROCÉDER à l'achat de la (des) parcelle(s) ci-dessus,
aux conditions et prix indiqués ci-dessus :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation	Prix d'acquisition
D	2256	0ha00a11ca	M	DENAMIEL JEAN BAPTISTE CLAUDE	ESTEBE	les ites	1 €
D	2259	0ha01a87ca	M	ROGALLE FRANCIS		les ites	1 €
D	2263	0ha00a80ca	M	DENAMIEL JEAN BAPTISTE CLAUDE	ESTEBE	les ites	1 €
D	2264	0ha00a13ca	M	DENAMIEL JEAN BAPTISTE CLAUDE	ESTEBE	les ites	1 €
D	2266	0ha00a57ca	M	DENAMIEL JEAN BAPTISTE CLAUDE	ESTEBE	les ites	1 €
D	2268	0ha01a13ca	M	ROGALLE FRANCIS		les ites	1 €
D	2270	0ha01a58ca	M	DENAMIEL GIRONS	AMIEL	les ites	1 €
D	2272	0ha00a32ca	M	DENAMIEL GIRONS	AMIEL	les ites	1 €
D	2274	0ha00a50ca	F	DEGA CORINNE MARIE BERTHE		les ites	1 €
D			F	FAUR CLAUDIE	BACQUE		
D	2276	0ha01a39ca	M	ROGALLE FRANCIS		les fages	1 €
D	2278	0ha01a32ca	F	DEGA CORINNE MARIE BERTHE		paris	1 €
D			F	FAUR CLAUDIE	BACQUE		
D	2282	0ha00a26ca	M	ROGALLE FRANCIS		paris	1 €
D	2283	0ha00a54ca	M	ROGALLE FRANCIS		paris	1 €
D	2285	0ha01a77ca	M	ROUX JEROME MAURICE JACQUES	HINIGER	paris	1 €
D			F	ROUX MARIE-LAURE CHANTAL	VALAT		
D	2291	0ha00a68ca	M	ROGALLE FRANCIS		cap del trounc	1 €
D	2293	0ha00a38ca	M	DENAMIEL GIRONS	AMIEL	les ites	1 €

AUTORISER Mme PUYDEBOIS Sabine (adjointe), à signer au nom et pour le compte de la commune ledit acte et tous les documents relatifs à cette transaction. Mme ICART Pierrette (adjointe) est désigné en cas d'empêchement de Mme PUYDEBOIS ;

CHARGER le Maire de l'authentification des actes de ventes immobiliers.

Chemin de la Hille - achat de parcelles (DE 2021_045)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire, explique au Conseil Municipal :

Les travaux envisagés pour la régularisation par acquisition de la voie existante dite « Chemin de la Hille » en vue de son classement dans le domaine public d'où la nécessité d'acheter les parcelles suivantes cadastrées commune d'ERCÉ :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation
C	1542p	0ha00a70ca Restant à acquérir	F	CAU ANNA PHILOMENE	BACQUE	laquet
			F	FAUR DANIELLE RAYMONDE	SEKKAÏ	
			F	FAUR GENEVIEVE RAYMONDE	GUYON	
			F	LARIVE ANNE PIERRETTE		
			F	LARIVE EVELYNE ANNE		
			M	LARIVE JOEL		
			M	LARIVE MICHEL JACQUES	DEBUREAUX	
M	LARIVE RENE JOSEPH	DEL OLMO				
C	1614p	0ha00a59ca Restant à acquérir	M	BARAT JEROME ROBERT JEAN		laque
C	1615p	0ha00a30ca Restant à acquérir	M	BARAT JEROME ROBERT JEAN		laque
C	1616p	0ha00a11ca Restant à acquérir	M	BARAT JEROME ROBERT JEAN		laque
C	1629p	0ha00a03ca Restant à acquérir	M	BACQUE HERVE		la hille route departementale en haut
			F	GOUAZE MARIE-France MARCELLE PIERRETTE	BACQUE	
C	1630p	0ha00a24ca Restant à acquérir	M	CHABROL DIDIER ERIC	MARTINEZ	la hille route departementale en haut
C	1634p	0ha00a55ca Restant à acquérir	M	BACQUE HERVE		la hille route departementale en haut
			F	GOUAZE MARIE-France MARCELLE PIERRETTE	BACQUE	
C	1635p	0ha00a45ca Restant à acquérir	M	POUECH-KUFFER HUBERT PAUL		la hille route departementale en haut
C	1638p	0ha00a05ca Restant à acquérir	M	POUECH JEAN PIERRE		la hille route departementale en haut
C	1796p	0ha00a18ca Restant à acquérir	M	BACHAUMARD PATRICK CHARLES	WION	laouze
			F	WION JACQUELINE	BACHAUMARD	
C	1797p	0ha00a60ca Restant à acquérir	M	BACHAUMARD PATRICK CHARLES	WION	laouze
			F	WION JACQUELINE	BACHAUMARD	
C	1798p	0ha00a02ca Restant à acquérir	M	BACHAUMARD PATRICK CHARLES	WION	laouze
			F	WION JACQUELINE	BACHAUMARD	
C	1801p	0ha00a18ca Restant à acquérir	M	POUECH JEAN PIERRE JOUANOU	BENAZET	laouze

C	1802p	0ha00a31ca Restant à acquérir	M	POUECH JEAN PIERRE JOUANOU	BENAZET	laouze
C	1843p	0ha00a14ca Restant à acquérir	F	JULIAN VANESSA LAETITIA		la hille
			M	LAMPE MATHIEU		
C	2028p	0ha00a98ca Restant à acquérir	F	FAUR GENEVIEVE RAYMONDE	GUYON	la hille route departementale en haut
C	2029p	0ha2a89ca Restant à acquérir	F	JULIAN VANESSA LAETITIA		la hille route departementale en haut
			M	LAMPE MATHIEU		
C	2030p	0ha00a11ca Restant à acquérir		LUNE		la hille

Il est à noter que les parcelles désignées dans le tableau ci-dessus par « ...p » font l'objet d'une division parcellaire qui est en cours de numérotation. Le nouveau numéro apparaîtra sur le modèle 1 qui sera joint à l'acte.

Pour une contenance TOTALE de : 00ha8a43ca.

Et propose le prix d'un euro par parcelle pour l'acquisition des parcelles ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE et ACCEPTE de :

PROCÉDER à l'achat de la (des) parcelle(s) ci-dessus,
aux conditions et prix indiqués ci-dessus :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation	Prix d'acquisition
C	1542p	0ha00a70ca Restant à acquérir	F	CAU ANNA PHILOMENE	BACQUE	laquet	1 €
			F	FAUR DANIELLE RAYMONDE	SEKKAI		
			F	FAUR GENEVIEVE RAYMONDE	GUYON		
			F	LARIVE ANNE PIERRETTE			
			F	LARIVE EVELYNE ANNE			
			M	LARIVE JOEL			
			M	LARIVE MICHEL JACQUES	DEBUREAUX		
			M	LARIVE RENE JOSEPH	DEL OLMO		
C	1614p	0ha00a59ca Restant à acquérir	M	BARAT JEROME ROBERT JEAN		laque	1 €
C	1615p	0ha00a30ca Restant à acquérir	M	BARAT JEROME ROBERT JEAN		laque	1 €
C	1616p	0ha00a11ca Restant à acquérir	M	BARAT JEROME ROBERT JEAN		laque	1 €
C	1629p	0ha00a03ca Restant à acquérir	M	BACQUE HERVE		la hille route departementale en haut	1 €
			F	GOUAZE MARIE-France MARCELLE PIERRETTE	BACQUE		

C	1630p	0ha00a24ca Restant à acquérir	M	CHABROL DIDIER ERIC	MARTINEZ	la hille route départementale en haut	1 €
C	1634p	0ha00a55ca Restant à acquérir	M	BACQUE HERVE		la hille route départementale en haut	1 €
			F	GOUAZE MARIE-France MARCELLE PIERRETTE	BACQUE		
C	1635p	0ha00a45ca Restant à acquérir	M	POUECH-KUFFER HUBERT PAUL		la hille route départementale en haut	1 €
C	1638p	0ha00a05ca Restant à acquérir	M	POUECH JEAN PIERRE		la hille route départementale en haut	1 €
C	1796p	0ha00a18ca Restant à acquérir	M	BACHAUMARD PATRICK CHARLES	WION	laouze	1 €
			F	WION JACQUELINE	BACHAUMARD		
C	1797p	0ha00a60ca Restant à acquérir	M	BACHAUMARD PATRICK CHARLES	WION	laouze	1 €
			F	WION JACQUELINE	BACHAUMARD		
C	1798p	0ha00a02ca Restant à acquérir	M	BACHAUMARD PATRICK CHARLES	WION	laouze	1 €
			F	WION JACQUELINE	BACHAUMARD		
C	1801p	0ha00a18ca Restant à acquérir	M	POUECH JEAN PIERRE JOUANOU	BENAZET	laouze	1 €
C	1802p	0ha00a31ca Restant à acquérir	M	POUECH JEAN PIERRE JOUANOU	BENAZET	laouze	1 €
C	1843p	0ha00a14ca Restant à acquérir	F	JULIAN VANESSA LAETITIA		la hille	1 €
			M	LAMPE MATHIEU			
C	2028p	0ha00a98ca Restant à acquérir	F	FAUR GENEVIEVE RAYMONDE	GUYON	la hille route départementale en haut	1 €
C	2029p	0ha2a89ca Restant à acquérir	F	JULIAN VANESSA LAETITIA		la hille route départementale en haut	1 €
			M	LAMPE MATHIEU			
C	2030p	0ha00a11ca Restant à acquérir		LUNE		la hille	1 €

AUTORISER Mme PUYDEBOIS Sabine (adjointe), à signer au nom et pour le compte de la commune ledit acte et tous les documents relatifs à cette transaction. Mme ICART Pierrette (adjointe) est désigné en cas d'empêchement de Mme PUYDEBOIS ;

CHARGER le Maire de l'authentification des actes de ventes immobiliers.

Chemin du Courtiou de Faour - achat de parcelles (DE 2021 046)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire, explique au Conseil Municipal :

Les travaux envisagés pour la régularisation par acquisition de la voie existante intégrée au tableau de classement de la voirie VC n°5 dénommée « **Chemin de Courtiou de Faour** » d'où la nécessité d'acheter les parcelles suivantes cadastrées commune d'ERCÉ :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation
B	2245	0ha00a03ca	M	POINDRON MARTIAL PAUL	ALDIGE	courtiou de faoure
B	2247	0ha00a09ca	M	AJAS JEAN GABRIEL CASTEILLA		courtiou de faoure
B	2249	0ha00a09ca	M	AJAS JEAN GABRIEL CASTEILLA		courtiou de faoure
B	2251	0ha00a18ca	F	MAHENC JANICK CATHERINE		courtiou de faoure
B			M	MAHENC LAURENT YVAN	LESUEUR	
B	2253	0ha00a27ca	F	MAHENC JANICK CATHERINE		courtiou de faoure
B			M	MAHENC LAURENT YVAN	LESUEUR	
B	2255	0ha00a11ca	F	BARISIEN EMILIENCE MARIE	GAICHIES	courtiou de faoure

Pour une contenance TOTALE de : 00ha0a77ca.

Et propose le prix d'un euro par parcelle pour l'acquisition des parcelles ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE et ACCEPTE de :

PROCÉDER à l'achat de la (des) parcelle(s) ci-dessus, aux conditions et prix indiqués ci-dessus :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation	Prix d'acquisition
B	2245	0ha00a03ca	M	POINDRON MARTIAL PAUL	ALDIGE	courtiou de faoure	1 €
B	2247	0ha00a09ca	M	AJAS JEAN GABRIEL CASTEILLA		courtiou de faoure	1 €
B	2249	0ha00a09ca	M	AJAS JEAN GABRIEL CASTEILLA		courtiou de faoure	1 €
B	2251	0ha00a18ca	F	MAHENC JANICK CATHERINE		courtiou de faoure	1 €
B			M	MAHENC LAURENT YVAN	LESUEUR		
B	2253	0ha00a27ca	F	MAHENC JANICK CATHERINE		courtiou de faoure	1 €
B			M	MAHENC LAURENT YVAN	LESUEUR		
B	2255	0ha00a11ca	F	BARISIEN EMILIENCE MARIE	GAICHIES	courtiou de faoure	1 €

AUTORISER Mme PUYDEBOIS Sabine (adjointe), à signer au nom et pour le compte de la commune ledit acte et tous les documents relatifs à cette transaction. Mme ICART Pierrette (adjointe) est désigné en cas d'empêchement de Mme PUYDEBOIS ;

CHARGER le Maire de l'authentification des actes de ventes immobiliers.

Chemin de Villesèque - Achat de parcelles (DE 2021 047)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire, explique au Conseil Municipal :

Les travaux envisagés pour la régularisation par acquisition de la voie existante dite « **Chemin de Villesèque** » en vue de son classement dans le domaine public d'où la nécessité d'acheter les parcelles suivantes cadastrées commune d'ERCE :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Désignation
B	2205	0ha00a22ca	M	ICART JEAN PIERRE CASQUAT	ville seque
B	2206	0ha00a04ca	M	ICART JEAN PIERRE CASQUAT	ville seque
B	2208	0ha03a30ca	M	LARUE DAVID JEAN-PIERRE	ville seque
B	2212	0ha00a53ca		SOCIETE M T 90	ville seque
B	2214	0ha00a32ca	M	SUBERCAZE HENRI ALBERT HONORE HILAIRE	ville seque
B	2216	0ha00a30ca		HOSPICE D'ERCE	ville seque
B	2218	0ha00a19ca		SOCIETE M T 90	ville seque
B	2221	0ha01a15ca	M	LARUE DAVID JEAN-PIERRE	ville seque
B	2223	0ha00a34ca		SOCIETE M T 90	ville seque
B	2225	0ha00a28ca	M	LARUE DAVID JEAN-PIERRE	ville seque
B	2227	0ha01a14ca	M	LARUE DAVID JEAN-PIERRE	ville seque
B	2229	0ha00a93ca		HOSPICE D'ERCE	ville seque
B	2232	0ha00a68ca		HOSPICE D'ERCE	ville seque
B	2234	0ha03a22ca	M	LARUE DAVID JEAN-PIERRE	sierit
B	2237	0ha00a09ca	M	ICART JEAN PIERRE CASQUAT	sierit
B	2239	0ha00a48ca		SOCIETE M T 90	le carre
B	2241	0ha01a31ca	F	SERVAT FLORENTINE JOSEPHINE MARIE	le village

Pour une contenance TOTALE de : 00ha14a52ca.

Et propose le prix d'un euro par parcelle pour l'acquisition des parcelles ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE et ACCEPTE de :

PROCÉDER à l'achat de la (des) parcelle(s) ci-dessus, aux conditions et prix indiqués ci-dessus :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Désignation	Prix d'acquisition
B	2205	0ha00a22ca	M	ICART JEAN PIERRE CASQUAT	ville seque	1 €
B	2206	0ha00a04ca	M	ICART JEAN PIERRE CASQUAT	ville seque	1 €

B	2208	0ha03a30ca	M	LARUE DAVID JEAN-PIERRE	ville seque	1 €
B	2212	0ha00a53ca		SOCIETE M T 90	ville seque	1 €
B	2214	0ha00a32ca	M	SUBERCAZE HENRI ALBERT HONORE HILAIRE	ville seque	1 €
B	2216	0ha00a30ca		HOSPICE D'ERCE	ville seque	1 €
B	2218	0ha00a19ca		SOCIETE M T 90	ville seque	1 €
B	2221	0ha01a15ca	M	LARUE DAVID JEAN-PIERRE	ville seque	1 €
B	2223	0ha00a34ca		SOCIETE M T 90	ville seque	1 €
B	2225	0ha00a28ca	M	LARUE DAVID JEAN-PIERRE	ville seque	1 €
B	2227	0ha01a14ca	M	LARUE DAVID JEAN-PIERRE	ville seque	1 €
B	2229	0ha00a93ca		HOSPICE D'ERCE	ville seque	1 €
B	2232	0ha00a68ca		HOSPICE D'ERCE	ville seque	1 €
B	2234	0ha03a22ca	M	LARUE DAVID JEAN-PIERRE	sierit	1 €
B	2237	0ha00a09ca	M	ICART JEAN PIERRE CASQUAT	sierit	1 €
B	2239	0ha00a48ca		SOCIETE M T 90	le carre	1 €
B	2241	0ha01a31ca	F	SERVAT FLORENTINE JOSEPHINE MARIE	le village	1 €

AUTORISER Mme PUYDEBOIS Sabine (adjointe), à signer au nom et pour le compte de la commune ledit acte et tous les documents relatifs à cette transaction. Mme ICART Pierrette (adjointe) est désigné en cas d'empêchement de Mme PUYDEBOIS ;

CHARGER le Maire de l'authentification des actes de ventes immobiliers.

Chemin des Berges - achat de parcelle (DE 2021 048)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire, explique au Conseil Municipal :

Les travaux envisagés pour la régularisation par acquisition de la voie existante dite « **Chemin Les Berges** » en vue de son classement dans le domaine public d'où la nécessité d'acheter la parcelle suivante cadastrée commune d'ERCÉ :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation
D	940p	0ha00a41ca Restant à acquérir	M	DELATTRE JEAN-PIERRE RAYMOND CESAR	GUILAIN	les berges
			F	GUILAIN ANNETTE FRANCINE	DELATTRE	

Il est à noter que les parcelles désignées dans le tableau ci-dessus par « ...p » font l'objet d'une division parcellaire qui est en cours de numérotation. Le nouveau numéro apparaîtra sur le modèle 1 qui sera joint à l'acte.

Pour une contenance TOTALE de : 00ha00a41ca.

Et propose le prix d'un euro par parcelle pour l'acquisition des parcelles ci-dessus.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
DÉCIDE et ACCEPTE de :
PROCÉDER à l'achat de la (des) parcelle(s) ci-dessus,
aux conditions et prix indiqués ci-dessus :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation	Prix d'acquisition
D	940p	0ha00a41ca Restant à acquérir	M	DELATTRE JEAN-PIERRE RAYMOND CESAR	GUILAIN	les berges	1 €
			F	GUILAIN ANNETTE FRANCINE	DELATTRE		

AUTORISER Mme PUYDEBOIS Sabine (adjointe), à signer au nom et pour le compte de la commune ledit acte et tous les documents relatifs à cette transaction. Mme ICART Pierrette (adjointe) est désigné en cas d'empêchement de Mme PUYDEBOIS ;

CHARGER le Maire de l'authentification des actes de ventes immobiliers.

Chemin d'Angladure à la Carole - achat de parcelles (DE 2021 049)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire, explique au Conseil Municipal :

Les travaux envisagés pour la régularisation par acquisition de la voie existante dite « **Chemin d'Angladure à La Carole** » en vue de son classement dans le domaine public d'où la nécessité d'acheter les parcelles suivantes cadastrées commune d'ERCÉ :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation
E	780p	0ha01a66ca Restant à acquérir	M	CAU BERNARD JEAN FRANCOIS	VESSERON	angladure
E	781p	0ha00a78ca Restant à acquérir	M	BENAZET PATRICK		angladure
E	782p	0ha00a04ca Restant à acquérir	M	CAU BERNARD JEAN FRANCOIS	VESSERON	angladure
E	784p	0ha00a39ca Restant à acquérir	M	CAU BERNARD JEAN FRANCOIS	VESSERON	angladure
E	788p	0ha03a16ca Restant à acquérir	M	CAU BERNARD JEAN FRANCOIS	VESSERON	angladure
E	802p	0ha01a57ca Restant à acquérir	M	CAU BERNARD JEAN FRANCOIS	VESSERON	angladure
E	803p	0ha00a40ca Restant à acquérir	M	GIBSON PETER	WARRINER	angladure
			M	GIBSON PETER		
			F	JONES CATHERINE ANN		
E	830p	0ha01a59ca Restant à acquérir	M	PONSOLLE ADRIEN FAOURET	FAUR	peyre de saoumou

E	831p	0ha01a36ca Restant à acquérir		ETAT PAR DIRECTION DE L IMMOBILIER DE L ETAT		peyre de saoumou
E	832p	0ha01a60ca Restant à acquérir	M	RIVIERE PIERRE CASTEL		peyre de saoumou
E	838p	0ha01a65ca Restant à acquérir	F	SOUQUET SOLANGE JEANINE LOUISETTE	FORT	peyre de saoumou
E	840p	0ha00a82ca Restant à acquérir	F	SOUQUET SOLANGE JEANINE LOUISETTE	FORT	peyre de saoumou
E	841p	0ha00a39ca Restant à acquérir		ETAT PAR DIRECTION DE L IMMOBILIER DE L ETAT		peyre de saoumou
E	842p	0ha03a81ca Restant à acquérir	F	PONSOLLE JEANNE		peyre de saoumou
E	843p	0ha00a01ca Restant à acquérir	M	BENAZET PATRICK		peyre de saoumou
E	844p	0ha00a01ca Restant à acquérir	M	BENAZET ERIC		saoumou
			M	BENAZET PATRICK		
			F	SAMORA CLAUDETTE SIMONE JEANNE	BENAZET	
E	845p	0ha03a73ca Restant à acquérir	M	BENAZET ERIC		saoumou
			M	BENAZET PATRICK		
			F	SAMORA CLAUDETTE SIMONE JEANNE	BENAZET	
E	846p	0ha00a49ca Restant à acquérir	M	ROGALLE PIERRE LOUIS	ASCOY	saoumou
E	847p	0ha01a75ca Restant à acquérir	M	ROGALLE PIERRE LOUIS	ASCOY	saoumou
E	849p	0ha3a35ca Restant à acquérir	F	PONSOLLE JEANNE		saoumou
E	850p	0ha10a22ca Restant à acquérir	F	PONSOLLE JEANNE		saoumou
E	851p	0ha06a70ca Restant à acquérir	M	BENAZET PATRICK		saoumou
E	853p	0ha03a61ca Restant à acquérir	M	GERAUD ADRIEN		saoumou
			F	GERAUD JACQUELINE ELIZABETH	BUSH	
E	909p	0ha00a76ca Restant à acquérir	F	BOYER CECILE SYLVIE	TOBAL	la carole
			M	TOBAL GUY GEORGES	BOYER	
E	916p	0ha01a12ca Restant à acquérir	F	BOYER CECILE SYLVIE	TOBAL	la carole
			M	TOBAL GUY GEORGES	BOYER	

E	919p	0ha00a75ca Restant à acquérir	M	GALIN PAUL MONTGEAT	FAUR	la carole
E	921p	0ha00a87ca Restant à acquérir	M	GERAUD ADRIEN		la carole
			F	GERAUD JACQUELINE ELIZABETH	BUSH	
E	923p	0ha01a38ca Restant à acquérir	F	BOYER CECILE SYLVIE	TOBAL	la carole
			M	TOBAL GUY GEORGES	BOYER	
E	926p	0ha00a57ca Restant à acquérir	M	GERAUD ADRIEN		la carole
			F	GERAUD JACQUELINE ELIZABETH	BUSH	
E	928p	0ha03a05ca Restant à acquérir	M	CAU ELIE GABRIEL	HUGUET	la carole
E	929p	0ha02a52ca Restant à acquérir	M	GERAUD ADRIEN		la carole
			F	GERAUD JACQUELINE ELIZABETH	BUSH	
E	930p	0ha01a14ca Restant à acquérir	M	BENAZET PATRICK		la carole
E	942p	0ha01a35ca Restant à acquérir	M	GERAUD ADRIEN		la carole
			F	GERAUD JACQUELINE ELIZABETH	BUSH	
E	944p	0ha02a86ca Restant à acquérir	F	SOUQUET SOLANGE JEANINE LOUISETTE	FORT	la carole
E	978p	0ha07a56ca Restant à acquérir	M	CORTEZ-FERNANDEZ FREDERIC ANTOINE	GOUSSARD	bernets
			F	GOUSSARD SANDRINE EMMANUELLE	CORTEZ	
E	2190	0ha00a74ca	M	LOVATO HENRI	AMOUREUX	angladure
E	2192	0ha00a13ca	F	DEGEILH MARIE ROSE	PONSOLLE	angladure
			M	PONSOLLE JEAN CHRISTIAN	SUMMERS	
			M	PONSOLLE LAURENT JEAN	GONZALES	
E	2194	0ha00a09ca	M	BENAZET ERIC		angladure
			M	BENAZET PATRICK		
			F	SAMORA CLAUDETTE SIMONE JEANNE	BENAZET	
E	2196	0ha00a10ca	M	GIBSON PETER		angladure
			M	GIBSON PETER		
			F	JONES CATHERINE ANN	WARRINER	
E	2199	0ha00a45ca	M	GIBSON PETER		angladure
			M	GIBSON PETER		
			F	JONES CATHERINE ANN	WARRINER	
E	2248p	0ha02a64ca Restant à acquérir	F	BOYER CECILE SYLVIE	TOBAL	la carole
			M	TOBAL GUY GEORGES	BOYER	
E	2249p	0ha00a84ca Restant à acquérir	M	SCANELLA CHRISTOPHE RAYMOND	SPIESS	la carole

E	2250p	0ha02a03ca Restant à acquérir	F	BOYER CECILE SYLVIE	TOBAL	la carole
			M	TOBAL GUY GEORGES	BOYER	
E	2251p	0ha00a90ca Restant à acquérir	F	BOYER CECILE SYLVIE	TOBAL	la carole
			M	TOBAL GUY GEORGES	BOYER	

Il est à noter que les parcelles désignées dans le tableau ci-dessus par « ...p » font l'objet d'une division parcellaire qui est en cours de numérotation. Le nouveau numéro apparaîtra sur le modèle 1 qui sera joint à l'acte.

Pour une contenance TOTALE de : 00ha80a94ca.

Et propose le prix d'un euro par parcelle pour l'acquisition des parcelles ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE et ACCEPTE de :

PROCÉDER à l'achat de la (des) parcelle(s) ci-dessus,
aux conditions et prix indiqués ci-dessus :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation	Prix d'acquisition
E	780p	0ha01a66ca Restant à acquérir	M	CAU BERNARD JEAN FRANCOIS	VESSERON	angladure	1 €
E	781p	0ha00a78ca Restant à acquérir	M	BENAZET PATRICK		angladure	1 €
E	782p	0ha00a04ca Restant à acquérir	M	CAU BERNARD JEAN FRANCOIS	VESSERON	angladure	1 €
E	784p	0ha00a39ca Restant à acquérir	M	CAU BERNARD JEAN FRANCOIS	VESSERON	angladure	1 €
E	788p	0ha03a16ca Restant à acquérir	M	CAU BERNARD JEAN FRANCOIS	VESSERON	angladure	1 €
E	802p	0ha01a57ca Restant à acquérir	M	CAU BERNARD JEAN FRANCOIS	VESSERON	angladure	1 €
E	803p	0ha00a40ca Restant à acquérir	M	GIBSON PETER		angladure	1 €
			M	GIBSON PETER			
			F	JONES CATHERINE ANN	WARRINER		
E	830p	0ha01a59ca Restant à acquérir	M	PONSOLLE ADRIEN FAOURET	FAUR	peyre de saoumou	1 €
E	831p	0ha01a36ca Restant à acquérir		ETAT PAR DIRECTION DE L IMMOBILIER DE L ETAT		peyre de saoumou	1 €
E	832p	0ha01a60ca Restant à acquérir	M	RIVIERE PIERRE CASTEL		peyre de saoumou	1 €

E	838p	0ha01a65ca Restant à acquérir	F	SOUQUET SOLANGE JEANINE LOUISETTE	FORT	peyre de saoumou	1 €
E	840p	0ha00a82ca Restant à acquérir	F	SOUQUET SOLANGE JEANINE LOUISETTE	FORT	peyre de saoumou	1 €
E	841p	0ha00a39ca Restant à acquérir		ETAT PAR DIRECTION DE L IMMOBILIER DE L ETAT		peyre de saoumou	1 €
E	842p	0ha03a81ca Restant à acquérir	F	PONSOLLE JEANNE		peyre de saoumou	1 €
E	843p	0ha00a01ca Restant à acquérir	M	BENAZET PATRICK		peyre de saoumou	1 €
E	844p	0ha00a01ca Restant à acquérir	M	BENAZET ERIC		saoumou	1 €
			M	BENAZET PATRICK			
			F	SAMORA CLAUDETTE SIMONE JEANNE	BENAZET		
E	845p	0ha03a73ca Restant à acquérir	M	BENAZET ERIC		saoumou	1 €
			M	BENAZET PATRICK			
			F	SAMORA CLAUDETTE SIMONE JEANNE	BENAZET		
E	846p	0ha00a49ca Restant à acquérir	M	ROGALLE PIERRE LOUIS	ASCOY	saoumou	1 €
E	847p	0ha01a75ca Restant à acquérir	M	ROGALLE PIERRE LOUIS	ASCOY	saoumou	1 €
E	849p	0ha3a35ca Restant à acquérir	F	PONSOLLE JEANNE		saoumou	1 €
E	850p	0ha10a22ca Restant à acquérir	F	PONSOLLE JEANNE		saoumou	1 €
E	851p	0ha06a70ca Restant à acquérir	M	BENAZET PATRICK		saoumou	1 €
E	853p	0ha03a61ca Restant à acquérir	M	GERAUD ADRIEN		saoumou	1 €
			F	GERAUD JACQUELINE ELIZABETH	BUSH		
E	909p	0ha00a76ca Restant à acquérir	F	BOYER CECILE SYLVIE	TOBAL	la carole	1 €
			M	TOBAL GUY GEORGES	BOYER		
E	916p	0ha01a12ca Restant à acquérir	F	BOYER CECILE SYLVIE	TOBAL	la carole	1 €
			M	TOBAL GUY GEORGES	BOYER		
E	919p	0ha00a75ca Restant à acquérir	M	GALIN PAUL MONTGEAT	FAUR	la carole	1 €
E	921p	0ha00a87ca Restant à acquérir	M	GERAUD ADRIEN		la carole	1 €
			F	GERAUD JACQUELINE ELIZABETH	BUSH		

E	923p	0ha01a38ca Restant à acquérir	F	BOYER CECILE SYLVIE	TOBAL	la carole	1 €
			M	TOBAL GUY GEORGES	BOYER		
E	926p	0ha00a57ca Restant à acquérir	M	GERAUD ADRIEN		la carole	1 €
			F	GERAUD JACQUELINE ELIZABETH	BUSH		
E	928p	0ha03a05ca Restant à acquérir	M	CAU ELIE GABRIEL	HUGUET	la carole	1 €
E	929p	0ha02a52ca Restant à acquérir	M	GERAUD ADRIEN		la carole	1 €
			F	GERAUD JACQUELINE ELIZABETH	BUSH		
E	930p	0ha01a14ca Restant à acquérir	M	BENAZET PATRICK		la carole	1 €
E	942p	0ha01a35ca Restant à acquérir	M	GERAUD ADRIEN		la carole	1 €
			F	GERAUD JACQUELINE ELIZABETH	BUSH		
E	944p	0ha02a86ca Restant à acquérir	F	SOUQUET SOLANGE JEANINE LOUISETTE	FORT	la carole	1 €
E	978p	0ha07a56ca Restant à acquérir	M	CORTEZ-FERNANDEZ FREDERIC ANTOINE	GOUSSARD	barnets	1 €
			F	GOUSSARD SANDRINE EMMANUELLE	CORTEZ		
E	2190	0ha00a74ca	M	LOVATO HENRI	AMOUREUX	angladure	1 €
E	2192	0ha00a13ca	F	DEGEILH MARIE ROSE	PONSOLLE	angladure	1 €
			M	PONSOLLE JEAN CHRISTIAN	SUMMERS		
			M	PONSOLLE LAURENT JEAN	GONZALES		
E	2194	0ha00a09ca	M	BENAZET ERIC		angladure	1 €
			M	BENAZET PATRICK			
			F	SAMORA CLAUDETTE SIMONE JEANNE	BENAZET		
E	2196	0ha00a10ca	M	GIBSON PETER		angladure	1 €
			M	GIBSON PETER			
			F	JONES CATHERINE ANN	WARRINER		
E	2199	0ha00a45ca	M	GIBSON PETER		angladure	1 €
			M	GIBSON PETER			
			F	JONES CATHERINE ANN	WARRINER		
E	2248p	0ha02a64ca Restant à acquérir	F	BOYER CECILE SYLVIE	TOBAL	la carole	1 €
			M	TOBAL GUY GEORGES	BOYER		
E	2249p	0ha00a84ca Restant à acquérir	M	SCANDELLA CHRISTOPHE RAYMOND	SPIESS	la carole	1 €
E	2250p	0ha02a03ca Restant à acquérir	F	BOYER CECILE SYLVIE	TOBAL	la carole	1 €
			M	TOBAL GUY GEORGES	BOYER		
E	2251p	0ha00a90ca Restant à acquérir	F	BOYER CECILE SYLVIE	TOBAL	la carole	1 €
			M	TOBAL GUY GEORGES	BOYER		

AUTORISER Mme PUYDEBOIS Sabine (adjointe), à signer au nom et pour le compte de la commune ledit acte et tous les documents relatifs à cette transaction. Mme ICART Pierrette (adjointe) est désigné en cas d'empêchement de Mme PUYDEBOIS ;

CHARGER le Maire de l'authentification des actes de ventes immobiliers.

Chemin d'Alent - achat de parcelles (DE 2021 050)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire, explique au Conseil Municipal :

Les travaux envisagés pour la régularisation par acquisition de la voie existante dite « Chemin d'Alent » en vue de son classement dans le domaine public d'où la nécessité d'acheter les parcelles suivantes cadastrées commune d'ERCÉ :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation
D	803p	0ha00a35ca Restant à acquérir	M	ROGALLE FRANCIS		alent
D	804p	0ha00a69ca Restant à acquérir	M	AJAS JACQUES		alent
D	825p	0ha05a00ca Restant à acquérir	M	DUPIN CHRISTIAN		alent
			M	DUPIN ERIC FRANCK	LAZO	
D	2033p	0ha01a50ca Restant à acquérir	M	AJAS JACQUES		alent
D	2079p		M	AJAS JACQUES		alent
D	805p	0ha07a73ca Restant à acquérir	M	AJAS JACQUES		alent
D	2087p		M	AJAS JACQUES		alent
D	2088p		M	AJAS JACQUES		alent
D	2181p		M	AJAS JACQUES		alent
D	2182p		M	AJAS JACQUES		alent
D	2176p	0ha07a41ca Restant à acquérir	M	CADAMURO ALAIN JEAN		alent
D	2178p		M	CADAMURO ALAIN JEAN		alent
D	2180p		M	CADAMURO ALAIN JEAN		alent

Il est à noter que les parcelles désignées dans le tableau ci-dessus par « ...p » font l'objet d'une division parcellaire qui est en cours de numérotation. Le nouveau numéro apparaîtra sur le modèle 1 qui sera joint à l'acte.

Pour une contenance TOTALE de : 00h22a68ca.

Et propose le prix d'un euro par parcelle pour l'acquisition des parcelles ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE et ACCEPTE de :

PROCÉDER à l'achat de la (des) parcelle(s) ci-dessus,
aux conditions et prix indiqués ci-dessus :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation	Prix d'acquisition
D	803p	0ha00a35ca Restant à acquérir	M	ROGALLE FRANCIS		alent	1 €
D	804p	0ha00a69ca Restant à acquérir	M	AJAS JACQUES		alent	1 €
D	825p	0ha05a00ca Restant à acquérir	M	DUPIN CHRISTIAN		alent	1 €
			M	DUPIN ERIC FRANCK	LAZO		
D	2033p	0ha01a50ca Restant à acquérir	M	AJAS JACQUES		alent	1 €
D	2079p		M	AJAS JACQUES		alent	1 €
D	805p	0ha07a73ca Restant à acquérir	M	AJAS JACQUES		alent	1 €
D	2087p		M	AJAS JACQUES		alent	1 €
D	2088p		M	AJAS JACQUES		alent	1 €
D	2181p		M	AJAS JACQUES		alent	1 €
D	2182p		M	AJAS JACQUES		alent	1 €
D	2176p		0ha07a41ca Restant à acquérir	M	CADAMURO ALAIN JEAN		alent
D	2178p	M		CADAMURO ALAIN JEAN		alent	1 €
D	2180p	M		CADAMURO ALAIN JEAN		alent	1 €

AUTORISER Mme PUYDEBOIS Sabine (adjointe), à signer au nom et pour le compte de la commune ledit acte et tous les documents relatifs à cette transaction. Mme ICART Pierrette (adjointe) est désigné en cas d'empêchement de Mme PUYDEBOIS ;

CHARGER le Maire de l'authentification des actes de ventes immobiliers.

Chemin des Allemands suite - achat de parcelles (DE 2021 051)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire, explique au Conseil Municipal :

Les travaux envisagés pour la régularisation par acquisition de la voie existante dite « Chemin des Allemands suite » en vue de son classement dans le domaine public d'où la nécessité d'acheter les parcelles suivantes cadastrées commune d'ERCÉ :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation
A	25p	0ha00a04c a Restant à acquérir	M	RUTHERFORD GRAY ANDREW		fount de galas
A	26p	0ha00a14c a Restant à acquérir	M	BARAT PIERRE JOSEPH	COCCO	fount de galas
A	29p	0ha00a06c a Restant à acquérir	F	ROGALLE CLAIRE MARIE	POMMERT	fount de galas
A	30p	0ha00a36c a Restant à acquérir	M	MONTENAT ROLAND		fount de galas
A	31p	0ha00a12c a Restant à acquérir	M	DEGEILH CLAUDE REMI	SENPAU	fount de galas
			M	DEGEILH PHILIPPE CLAUDE		
A	32p	0ha00a14c a Restant à acquérir	F	COLLIN CINTHIAS LAURE		fount de galas
A	33p	0ha00a45c a Restant à acquérir	M	DEGEILH CLAUDE REMI	SENPAU	pentussa
			M	DEGEILH PHILIPPE CLAUDE		
			F	SENPAU MARIZE ELIANE GERMAINE	DEGEILH	
A	35p	0ha00a04c a Restant à acquérir	M	BARAT PIERRE JOSEPH	COCCO	pentussa
A	36p	0ha00a78c a Restant à acquérir	M	BARAT PIERRE JOSEPH	COCCO	pentussa
A	40p	0ha00a04c a Restant à acquérir	F	MENIS JOELLE MARIE GERMAINE	ROGALLE	pentussa
			M	ROGALLE ROBERT JEAN	MENIS	
A	44p	0ha00a16c a Restant à acquérir	M	ROGALLE ROBERT JEAN	MENIS	pentussa
A	46p	0ha00a03c a Restant à acquérir	M	ICART ANDRE PIERRE		pentussa
			M	ICART LUCIEN CLAUDE	BELINGA	
A	47p	0ha00a19c a Restant à acquérir	M	ICART ANDRE PIERRE		pentussa
			M	ICART LUCIEN CLAUDE	BELINGA	
A	60p	0ha01a34c a Restant à acquérir	M	BARAT PIERRE JOSEPH	COCCO	pentussa
A	61p	0ha01a16ca Restant à acquérir	F	RIGOLET VIOLETTE AURORE		las ribos

A	64p	0ha00a16c a Restant à acquérir	M	FAUR JOSEPH DIT MOUSSUR	HUGUET	las ribos
A	516p	0ha01a92c a Restant à acquérir	F	AROLA CLAIRE MARIE CECILE		la rive
			M	AROLA ROGER	WICIOT A	
			F	WICIOTA IRENE	AROLA	
A	517p	0ha01a03c a Restant à acquérir	F	AROLA CLAIRE MARIE CECILE		la rive
			M	AROLA ROGER	WICIOT A	
			F	WICIOTA IRENE	AROLA	
A	3926p	0ha00a54c a Restant à acquérir	M	ROGALLE ROBERT JEAN	MENIS	pentussa
A	3927p	0ha01a14ca Restant à acquérir	M	ROGALLE ROBERT JEAN	MENIS	pentussa
A	3928p	0ha00a32c a Restant à acquérir	M	ROGALLE ROBERT JEAN	MENIS	pentussa
A	4382p	0ha00a03c a Restant à acquérir	M	CAUSSE BERNARD JEAN MARIE	MERIADE C-VERNI ER DE BYANS	la rive
			F	MERIADEC-VERNIER DE BYANS ANNE FRANCOISE MARIE	CAUSSE	
A	4383p	0ha00a03c a Restant à acquérir	M	DUPUY HENRI PIERRE ROBERT	CAZENTR E	la rive
A	4622p	0ha04a31c a Restant à acquérir	M	CAUSSE BERNARD JEAN MARIE	MERIADE C-VERNI ER DE BYANS	la rive
			F	MERIADEC-VERNIER DE BYANS ANNE FRANCOISE MARIE	CAUSSE	
A	4623p	0ha01a31ca Restant à acquérir	F	DUNGLAS MARIE HELENE EMILIENNE	ROUCH	la rive
			M	ROUCH ROBERT PIERRE	DUNGLA S	
			M	ROUCH VINCENT FRANCOIS		
A	4700p	0ha00a04c a Restant à acquérir	M	DEGEILH CLAUDE REMI	SEMPAU	pentussa
			M	DEGEILH PHILIPPE CLAUDE		
			F	SEMPAU MARIZE ELIANE GERMAINE	DEGEILH	

Il est à noter que les parcelles désignées dans le tableau ci-dessus par « ...p » font l'objet d'une division parcellaire qui est en cours de numérotation. Le nouveau numéro apparaîtra sur le modèle 1 qui sera joint à l'acte.

Pour une contenance TOTALE de : 00h15a88ca.

Et propose le prix d'un euro par parcelle pour l'acquisition des parcelles ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE et ACCEPTE de :

PROCÉDER à l'achat de la (des) parcelle(s) ci-dessus,

aux conditions et prix indiqués ci-dessus :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation	Prix d'acquisition
A	25p	0ha00a04c a Restant à acquérir	M	RUTHERFORD GRAY ANDREW		fount de galas	1 €
A	26p	0ha00a14c a Restant à acquérir	M	BARAT PIERRE JOSEPH	COCCO	fount de galas	1 €
A	29p	0ha00a06c a Restant à acquérir	F	ROGALLE CLAIRE MARIE	POMMERT	fount de galas	1 €
A	30p	0ha00a36c a Restant à acquérir	M	MONTENAT ROLAND		fount de galas	1 €
A	31p	0ha00a12c a Restant à acquérir	M	DEGEILH CLAUDE REMI	SEMPAU	fount de galas	1 €
			M	DEGEILH PHILIPPE CLAUDE			
A	32p	0ha00a14c a Restant à acquérir	F	COLLIN CINTHIAS LAURE		fount de galas	1 €
A	33p	0ha00a45c a Restant à acquérir	M	DEGEILH CLAUDE REMI	SEMPAU	pentussa	1 €
			M	DEGEILH PHILIPPE CLAUDE			
			F	SEMPAU MARIZE ELIANE GERMAINE	DEGEILH		
A	35p	0ha00a04c a Restant à acquérir	M	BARAT PIERRE JOSEPH	COCCO	pentussa	1 €
A	36p	0ha00a78c a Restant à acquérir	M	BARAT PIERRE JOSEPH	COCCO	pentussa	1 €
A	40p	0ha00a04c a Restant à acquérir	F	MENIS JOELLE MARIE GERMAINE	ROGALLE	pentussa	1 €
			M	ROGALLE ROBERT JEAN	MENIS		
A	44p	0ha00a16c a Restant à acquérir	M	ROGALLE ROBERT JEAN	MENIS	pentussa	1 €
A	46p	0ha00a03c a Restant à acquérir	M	ICART ANDRE PIERRE		pentussa	1 €
			M	ICART LUCIEN CLAUDE	BELINGA		
A	47p	0ha00a19c a Restant à acquérir	M	ICART ANDRE PIERRE		pentussa	1 €
			M	ICART LUCIEN CLAUDE	BELINGA		
A	60p	0ha01a34c a Restant à acquérir	M	BARAT PIERRE JOSEPH	COCCO	pentussa	1 €

A	61p	Oha01a16ca Restant à acquérir	F	RIGOLET VIOLETTE AURORE		las ribos	1 €
A	64p	Oha00a16c a Restant à acquérir	M	FAUR JOSEPH DIT MOUSSUR	HUGUET	las ribos	1 €
A	516p	Oha01a92c a Restant à acquérir	F	AROLA CLAIRE MARIE CECILE		la rive	1 €
			M	AROLA ROGER	WICIOTA		
			F	WICIOTA IRENE	AROLA		
A	517p	Oha01a03c a Restant à acquérir	F	AROLA CLAIRE MARIE CECILE		la rive	1 €
			M	AROLA ROGER	WICIOTA		
			F	WICIOTA IRENE	AROLA		
A	3926p	Oha00a54c a Restant à acquérir	M	ROGALLE ROBERT JEAN	MENIS	pentussa	1 €
A	3927p	Oha01a14ca Restant à acquérir	M	ROGALLE ROBERT JEAN	MENIS	pentussa	1 €
A	3928p	Oha00a32c a Restant à acquérir	M	ROGALLE ROBERT JEAN	MENIS	pentussa	1 €
A	4382p	Oha00a03c a Restant à acquérir	M	CAUSSE BERNARD JEAN MARIE	MERIADE C-VERNIE R DE BYANS	la rive	1 €
			F	MERIADEC-VERNIER DE BYANS ANNE FRANCOISE MARIE	CAUSSE		
A	4383p	Oha00a03c a Restant à acquérir	M	DUPUY HENRI PIERRE ROBERT	CAZENTR E	la rive	1 €
A	4622p	Oha04a31c a Restant à acquérir	M	CAUSSE BERNARD JEAN MARIE	MERIADE C-VERNIE R DE BYANS	la rive	1 €
			F	MERIADEC-VERNIER DE BYANS ANNE FRANCOISE MARIE	CAUSSE		
A	4623p	Oha01a31ca Restant à acquérir	F	DUNGLAS MARIE HELENE EMILIENNE	ROUCH	la rive	1 €
			M	ROUCH ROBERT PIERRE	DUNGLAS		
			M	ROUCH VINCENT FRANCOIS			
A	4700p	Oha00a04c a Restant à acquérir	M	DEGEILH CLAUDE REMI	SENPAU	pentussa	1 €
			M	DEGEILH PHILIPPE CLAUDE			
			F	SENPAU MARIZE ELIANE GERMAINE	DEGEILH		

AUTORISER Mme PUYDEBOIS Sabine (adjointe), à signer au nom et pour le compte de la commune ledit acte et tous les documents relatifs à cette transaction. Mme ICART Pierrette (adjointe) est désigné en cas d'empêchement de Mme PUYDEBOIS ;

CHARGER le Maire de l'authentification des actes de ventes immobiliers.

Chemin de Cap de Fours - achat de parcelles (DE 2021 052)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire, explique au Conseil Municipal :

Les travaux envisagés pour la régularisation par acquisition de la voie existante dite « **Chemin Cap de Fours** » en vue de son classement dans le domaine public d'où la nécessité d'acheter les parcelles suivantes cadastrées commune d'ERCÉ :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation
C	2071	0ha00a10ca	M	BARAT AUGUSTE JEAN JACQUES		peguillas
C	2073	0ha00a34ca	M	CAU BERNARD JEAN FRANCOIS	VESSERON	peguillas
C	2075	0ha02a57ca	M	BARRE DANIEL MARIE JOSEPH	GIRAULT	peguillas
			F	GIRAULT AIMEE MADELEINE LOUISE	BARRE	
C	2077	0ha01a01ca	F	BORDES PASCALE		peguillas
			F	CRASSOUS ANNIE	ANGLES	
C	2079	0ha00a83ca	M	DUPONT PIERRE	ICART	peguillas
			F	FAUR	ENault	
C	2081	0ha01a25ca	F	BORDES PASCALE		peguillas
			F	CRASSOUS ANNIE	ANGLES	
C	2084	0ha01a11ca	F	ANDREU JEANNE FRANCINE MARIE	ROGALLE	seguerses
			F	ROGALLE JOSETTE VERONIQUE		
C	2087	0ha00a21ca	M	BARAT JEAN PAUL DIT CABIROU		seguerses
			M	ROGALLE JEAN DIT RESSEGAYRE	BARAT	
C	2089	0ha00a22ca	M	BARAT AUGUSTE JEAN JACQUES		seguerses
C	2093	0ha02a88ca	M	BARAT AUGUSTE JEAN JACQUES		seguerses
C	2095	0ha02a47ca	M	PAILLAS PHILIPPE ANDRE		cap de fours
C	2097	0ha03a89ca	M	PAILLAS PHILIPPE ANDRE		cap de fours
C	2099	0ha00a99ca	F	AJAS ANNE-MARIE	BARAT	cap de fours
			M	BARAT LAURENT JEAN LOUIS	MAURY	
C	2104	0ha03a72ca	M	BARAT JEAN PAUL DIT CABIROU		cap de fours
			M	ROGALLE JEAN DIT RESSEGAYRE	BARAT	
C	2107	0ha01a12ca	M	BARAT AUGUSTE JEAN JACQUES		cap de fours
C	2109	0ha03a21ca	M	BARAT JEAN PAUL CABIROU	DEGEILH	cap de fours
C	2111	0ha03a91ca	F	BORDES PASCALE		cap de fours
			F	CRASSOUS ANNIE	ANGLES	

C	2114	0ha00a42ca	F	BORDES PASCALE		claous
C	2120	0ha00a05ca	M	LESCURE JEAN-FRANCOIS		claous
C	2128	0ha02a90ca	M	MASSAT MARCEL	PEYRAT	claous
			F	PEYRAT MARIE LOUISE	MASSAT	
C	2130	0ha00a25ca	M	SERVAT JEAN BAPTISTE SANS SOUCI		claous
C	2133	0ha00a74ca	M	LESCURE JEAN-FRANCOIS		claous
C	2134	0ha00a09ca	M	LESCURE JEAN-FRANCOIS		claous
C	2135	0ha03a68ca	M	DUPONT FRANC	LACOMBE	claous
			M	DUPONT LUCIEN		
C	2139	0ha00a18ca	M	DUPONT FRANC	LACOMBE	claous
			M	DUPONT LUCIEN		

Pour une contenance TOTALE de : 00ha38a14ca.

Et propose le prix d'un euro par parcelle pour l'acquisition des parcelles ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE et ACCEPTE de :

PROCÉDER à l'achat de la (des) parcelle(s) ci-dessus, aux conditions et prix indiqués ci-dessus :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation	Prix d'acquisition
C	2071	0ha00a10ca	M	BARAT AUGUSTE JEAN JACQUES		peguillas	1 €
C	2073	0ha00a34ca	M	CAU BERNARD JEAN FRANCOIS	VESSERON	peguillas	1 €
C	2075	0ha02a57ca	M	BARRE DANIEL MARIE JOSEPH	GIRAULT	peguillas	1 €
			F	GIRAULT AIMEE MADELEINE LOUISE	BARRE		
C	2077	0ha01a01ca	F	BORDES PASCALE		peguillas	1 €
			F	CRASSOUS ANNIE	ANGLES		
C	2079	0ha00a83ca	M	DUPONT PIERRE	ICART	peguillas	1 €
			F	FAUR	ENault		
C	2081	0ha01a25ca	F	BORDES PASCALE		peguillas	1 €
			F	CRASSOUS ANNIE	ANGLES		
C	2084	0ha01a11ca	F	ANDREU JEANNE FRANCINE MARIE	ROGALLE	seguerses	1 €
			F	ROGALLE JOSETTE VERONIQUE			
C	2087	0ha00a21ca	M	BARAT JEAN PAUL DIT CABIROU		seguerses	1 €
			M	ROGALLE JEAN DIT RESSEGAYRE	BARAT		
C	2089	0ha00a22ca	M	BARAT AUGUSTE JEAN JACQUES		seguerses	1 €
C	2093	0ha02a88ca	M	BARAT AUGUSTE JEAN JACQUES		seguerses	1 €
C	2095	0ha02a47ca	M	PAILLAS PHILIPPE ANDRE		cap de fours	1 €
C	2097	0ha03a89ca	M	PAILLAS PHILIPPE ANDRE		cap de fours	1 €
C	2099	0ha00a99ca	F	AJAS ANNE-MARIE	BARAT	cap de fours	1 €
			M	BARAT LAURENT JEAN LOUIS	MAURY		
C	2104	0ha03a72ca	M	BARAT JEAN PAUL DIT CABIROU		cap de fours	1 €
			M	ROGALLE JEAN DIT RESSEGAYRE	BARAT		
C	2107	0ha01a12ca	M	BARAT AUGUSTE JEAN JACQUES		cap de fours	1 €

C	2109	0ha03a21ca	M	BARAT JEAN PAUL CABIROU	DEGEILH	cap de fours	1 €
C	2111	0ha03a91ca	F	BORDES PASCALE		cap de fours	1 €
			F	CRASSOUS ANNIE	ANGLES		
C	2114	0ha00a42ca	F	BORDES PASCALE		claous	1 €
C	2120	0ha00a05ca	M	LESCURE JEAN-FRANCOIS		claous	1 €
C	2128	0ha02a90ca	M	MASSAT MARCEL	PEYRAT	claous	1 €
			F	PEYRAT MARIE LOUISE	MASSAT		
C	2130	0ha00a25ca	M	SERVAT JEAN BAPTISTE SANS SOUCI		claous	1 €
C	2133	0ha00a74ca	M	LESCURE JEAN-FRANCOIS		claous	1 €
C	2134	0ha00a09ca	M	LESCURE JEAN-FRANCOIS		claous	1 €
C	2135	0ha03a68ca	M	DUPONT FRANC	LACOMBE	claous	1 €
			M	DUPONT LUCIEN			
C	2139	0ha00a18ca	M	DUPONT FRANC	LACOMBE	claous	1 €
			M	DUPONT LUCIEN			

AUTORISER Mme PUYDEBOIS Sabine (adjointe), à signer au nom et pour le compte de la commune ledit acte et tous les documents relatifs à cette transaction. Mme ICART Pierrette (adjointe) est désigné en cas d'empêchement de Mme PUYDEBOIS ;

CHARGER le Maire de l'authentification des actes de ventes immobiliers.

Remarques pour les délibérations DE_2021_042 à DE_2021_052 : Certains propriétaires n'ont pas répondu, une relance est en cours. Par procédure d'utilité publique, les propriétaires qui ne répondront pas seront expropriés

Chemin d'Angladure à La Carole - Achat de parcelles appartenant à Monsieur Le Maire (DE 2021 053)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire étant concerné, se retire et ne participe ni au débat, ni au vote.

Monsieur Adrien PONSOLLE, adjoint, prend la présidence et explique au Conseil Municipal :

Les travaux envisagés pour la régularisation par acquisition de la voie existante dite « **Chemin d'Angladure à La Carole** » en vue de son classement dans le domaine public d'où la nécessité d'acheter les parcelles suivantes cadastrées commune d'ERCE :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation
E	801p	0ha01a54ca Restant à acquérir	M	CARRERE CHRISTIAN ANDRE EMMANUEL	GILBERT	angladure
E	2200	0ha00a11ca	M	CARRERE CHRISTIAN ANDRE EMMANUEL	GILBERT	angladure

Il est à noter que les parcelles désignées dans le tableau ci-dessus par « ...p » font l'objet d'une division parcellaire qui est en cours de numérotation. Le nouveau numéro apparaîtra sur le modèle 1 qui sera joint à l'acte.

Pour une contenance TOTALE de : 00ha1a65ca.

Et propose le prix d'un euro par parcelle pour l'acquisition des parcelles ci-dessus.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE et ACCEPTE de :

PROCÉDER à l'achat de la (des) parcelle(s) ci-dessus, aux conditions et prix indiqués ci-dessus :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation	Prix d'acquisition
E	801p	0ha01a54ca Restant à acquérir	M	CARRERE CHRISTIAN ANDRE EMMANUEL	GILBERT	angladure	1 €
E	2200	0ha00a11ca	M	CARRERE CHRISTIAN ANDRE EMMANUEL	GILBERT	angladure	1 €

AUTORISER Mme PUYDEBOIS Sabine (adjointe), à signer au nom et pour le compte de la commune ledit acte et tous les documents relatifs à cette transaction. Mme ICART Pierrette (adjointe) est désigné en cas d'empêchement de Mme PUYDEBOIS ;

CHARGER l'étude notariale SCP SEGUY-BOURNAZEAU-LEGUES de dresser l'acte relatif à cette acquisition.

Chemin de Cap de Fours - achat de parcelles appartenant à Monsieur Le Maire (DE 2021 054)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire étant concerné, se retire et ne participe ni au débat, ni au vote.

Monsieur Adrien PONSOLLE, adjoint, prend la présidence et explique au Conseil Municipal :

Les travaux envisagés pour la régularisation par acquisition de la voie existante dite « **Chemin de Cap de Fours** » en vue de son classement dans le domaine public d'où la nécessité d'acheter les parcelles suivantes cadastrées commune d'ERCÉ :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation
C	2101	0ha01a97ca	M	CARRERE CHRISTIAN ANDRE EMMANUEL	GILBERT	cap de fours
C	2124	0ha00a02ca	M	CARRERE CHRISTIAN ANDRE EMMANUEL	GILBERT	claus

C	2126	0ha02a13ca	M	CARRERE CHRISTIAN ANDRE EMMANUEL	GILBERT	claous
			F	GILBERT SYLVIE	CARRERE	
C	2122	0ha00a11ca	M	CARRERE CHRISTIAN ANDRE EMMANUEL	GILBERT	claous
			F	GILBERT SYLVIE	CARRERE	
C	2116	0ha00a22ca	M	CARRERE CHRISTIAN ANDRE EMMANUEL	GILBERT	claous
C	2118	0ha03a66ca	M	CARRERE CHRISTIAN ANDRE EMMANUEL	GILBERT	claous
C	2091	0ha00a66ca	M	CARRERE CHRISTIAN ANDRE EMMANUEL	GILBERT	seguerses

Pour une contenance TOTALE de : 00ha8a77ca.

Et propose le prix d'un euro par parcelle pour l'acquisition des parcelles ci-dessus.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE et ACCEPTE de :

PROCÉDER à l'achat de la (des) parcelle(s) ci-dessus,
aux conditions et prix indiqués ci-dessus :

Section	Parcelle	Contenance	Sexe	Nom / raison sociale	Nom conjoint	Désignation	Prix d'acquisition
C	2101	0ha01a97ca	M	CARRERE CHRISTIAN ANDRE EMMANUEL	GILBERT	cap de fours	1 €
C	2124	0ha00a02ca	M	CARRERE CHRISTIAN ANDRE EMMANUEL	GILBERT	claous	1 €
C	2126	0ha02a13ca	M	CARRERE CHRISTIAN ANDRE EMMANUEL	GILBERT	claous	1 €
			F	GILBERT SYLVIE	CARRERE		
C	2122	0ha00a11ca	M	CARRERE CHRISTIAN ANDRE EMMANUEL	GILBERT	claous	1 €
			F	GILBERT SYLVIE	CARRERE		
C	2116	0ha00a22ca	M	CARRERE CHRISTIAN ANDRE EMMANUEL	GILBERT	claous	1 €
C	2118	0ha03a66ca	M	CARRERE CHRISTIAN ANDRE EMMANUEL	GILBERT	claous	1 €
C	2091	0ha00a66ca	M	CARRERE CHRISTIAN ANDRE EMMANUEL	GILBERT	seguerses	1 €

AUTORISER Mme PUYDEBOIS Sabine (adjointe), à signer au nom et pour le compte de la commune ledit acte et tous les documents relatifs à cette transaction. Mme ICART Pierrette (adjointe) est désigné en cas d'empêchement de Mme PUYDEBOIS ;

CHARGER l'étude notariale SCP SEGUY-BOURNAZEAU-LEGUES de dresser l'acte relatif à cette acquisition.

Questions diverses :

- **Le réfectoire :**

les appels d'offre ont été finalisés voici 15 jours, plus en accord avec notre budget.

Les subventions obtenues sont conformes à nos attentes, à hauteur de 80% répartis ainsi :

Etat : 50%

Région : 20%

Département : 10%

La demande d'emprunt pour le reste devra être déposée avant le 31/12/2021 .

Les travaux devraient pouvoir commencer en janvier 2022

- **Le déneigement :**

Afin de palier l'absence provisoire d'un employé communal, des travaux de déneigement et salage ont été confiés à la SMC - Laurent BARAT, en prestation de services à la demande.

- **Les biens vacants en vente, état des lieux :**

Des courriers ont été envoyés aux personnes qui s'étaient positionnées sur l'acquisition de bâti. Un seul avis favorable a été reçu en retour.

- **Nuisances :**

Ludovic signale que des eaux usées se déversent dans le torrent au niveau de la Plagne

- **La piste de Mongalas vers Vieille Morte :**

Des riverains veulent procéder au comblement des ornières, et demandent que des cailloux soient déposés par la mairie au niveau de la cuve d'incendie.

- **Demande de composteurs à effectuer auprès du Sictom**

La séance est levée à 20 heures

Le Maire

Christian CARRÈRE